Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_29-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_4_29

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Objet : Désignation de membre du conseil de l'école publique de Nizon

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Vie des assemblées / Désignation de représentants / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 ;
Vu le Code de l'éducation ;

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de membres titulaire et suppléant du Conseil municipal en son sein auprès du Conseil d'école de l'école publique de Nizon afin de représenter la commune. Il propose de désigner les membres suivants:

Membre du Conseil de l'école de Nizon
membre de droit, le Maire ou son représentant titulaire : COLINET Camille suppléant : COLLE Gaël

M. Le Maire propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret pour cette désignation, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte le principe de vote à main levée pour la désignation de membres du Conseil de l'école publique de Nizon,
Procède à la désignation des membres titulaire et suppléant du Conseil d'école de Nizon ci-dessus,
Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_29-DE

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026